

COMMUNAUTÉ CONGOLAISE DE MONTRÉAL

COMMISSION ÉLECTORALE

Réf. AG-201209

La commission électorale considère le processus de sélection des élus comme étant l'un des piliers centraux de la démocratie représentative. Pour préserver le caractère professionnel de son mandat, la Commission s'est assigné la norme rigide du respect scrupuleux des termes des statuts qui régissent notre communauté.

Étant donné que, des sept membres de la commission électorale, désignés lors de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2009, cinq parmi eux n'étaient pas en règle (articles 7, 9, 11), un réaménagement au sein même du groupe de la commission électorale s'est avéré nécessaire pour un meilleur respect de tous et une bonne marche des travaux de la commission.

À l'issue d'un compromis avec les membres, les dispositions suivantes ont été stipulées :

DISPOSITIONS ÉLECTORALES

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de la Communauté Congolaise de Montréal, tenue le 20 Décembre 2009 à Montréal, la Commission électorale avons arrêté les dispositions suivantes en prévision de la prochaine Assemblée Générale Élective de la Communauté :

- 1.** Contrôle et établissement de la liste des membres : sur base d'analyses du rapport annuel officiel des activités de l'année 2009 de la CoCoM, les membres en règles sont au nombre de soixante treize.

2. Calendrier électorale: élections générales du 28 mars 2010

DATE	DÉSIGNATION
Lundi 08 mars 2010	Promulgation de la loi électorale révisée
Du mardi 09 mars au dimanche 28 mars 2010 à 15h59	Perception des cotisations pour les personnes non en règle en 2009 ¹
Du mercredi 10 mars au Samedi 13 mars 2010	Dépôt des candidatures en main propre auprès du secrétariat de la commission électorale ² .
Samedi 13 mars 2010 à 20h59	Clôture de dépôt des candidatures
Du Dimanche 14 mars au mardi 16 mars 2010	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation et étude des dossiers enregistrés• Notification aux candidats non retenus
Du mercredi 17 mars au jeudi 18 mars à 20h59	Période de recours
Vendredi 19 mars 2010	Publication des candidatures retenues et début de la campagne électorale
Samedi 20 mars 2010	Publication de la liste des membres en règle de cotisation
Vendredi 26 mars 2010 à 23h59	Fin de la campagne électorale
Dimanche 28 mars 2010	Élections

3. La loi électorale

A. Pour les candidats (es)

Suivant les dispositions des statuts de la Communauté Congolaise de Montréal dans ses Articles 31 et 34, les postes à pourvoir sont les suivants :

Présidence (1), Vice-présidence (1), Trésorerie (1) et conseils communautaires (5)

¹ Le paiement devrait se faire auprès de la secrétaire de la commission électorale Mme Laura Lotafe et un reçu devrait être gardé pour servir de preuve. Cet argent ainsi que toute autre somme perçu par le comité sortant au nom de la CoCoM ne peut servir qu'aux stricts besoins de la Commission électorale de la CoCoM et le solde sera remis au comité entrant.

² Pour les dépôts des candidatures du jour de clôture entre 20h00 et 23h59, le candidat doit appeler au minimum une heure à l'avance pour annoncer son arrivée. Le candidat, s'il le désire, devrait se munir d'un cahier de transmission qui servirait, le cas échéant, de preuve de dépôt et de réception de son dossier.

Tous les candidats seront élus au suffrage direct. De l'élection du conseil communautaire, cinq membres seront retenus au prorata de leurs voix.

En cas d'égalité des voix entre les candidats, un deuxième tour sera organisé séance tenante, en vue de départager les candidats.

Conformément aux articles 12 et S 2 des statuts, Tout (e) candidat (e) doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Être d'origine congolaise
- Être âgé d'au moins 21 ans ;
- Être résident permanent du Canada ou être citoyen (ne) canadien (ne) ;
- Être résident de la grande région de Montréal depuis au moins une année;
- Fournir la preuve de résidence dans la grande région de Montréal ;
- Ne pas avoir de casier judiciaire dont un délit éventuel n'a pas été pardonné et au mieux ne pas avoir de dossier judiciaire en cours
- Être disponible aux exigences de la tâche ;
- Se conformer à la loi électorale;
- Présenter un résumé des objectifs visés et les moyens de les atteindre ;
- Être membre effectif de la communauté Congolaise de Montréal tel que stipulé aux articles 8 et 12 des statuts.
- Au moment de déposer sa candidature, le candidat doit signer un engagement éthique préparé par la commission électorale.

NOTES

- Pour les dépôts des candidatures entre 20h00 et 23h59 le jour même de clôture, le candidat doit appeler au minimum une heure à l'avance pour annoncer son arrivée.
- Toute candidature qui ne satisfait pas aux exigences de la loi électorale sera rejetée.
- Les sommes suivantes sont exigées à chaque candidat et constitueront un préalable à l'étude des dossiers. Ces montants, qui apurent aussi les cotisations des deux années consécutives des périodes de mandat des candidats, se répartissent de la manière suivante :
 - Présidence (Président et vice-président) : 150\$
 - Trésorerie : 100\$
 - Conseil communautaire : 60\$

N.B. Ces frais ne sont pas remboursables.

- Les dossiers de candidatures peuvent être déposés aux : 525 de la rue Dominion, suite 201, Montréal Québec H3J 2B4

B. Pour les électeurs, les électrices

Conformément à l'article 11 toute personne doit remplir les conditions suivantes afin d'exercer son droit de vote :

- Être d'origine congolaise et membre effectif âgé d'au moins 16 ans ;
- Présenter une pièce d'identité valide avec photo et émise par les autorités canadiennes
- Fournir la preuve de résidence dans la région de Montréal ;
- Être en règle de cotisations pour l'année 2009;
- Respecter les procédures mises en place par la Commission Électorale le jour du scrutin.

NOTES

- En vue de permettre à tous les ressortissants congolais de la grande région de Montréal d'exprimer leur voix, les membres **non** en règle pour l'année 2009 pourront s'acquitter de leurs droits de vote en payant les cotisations de 2009 et celle de 2010 dans le temps imparti par le calendrier électoral.
- Conformément à l'article S5, aucune procuration ne peut être acceptée pour le vote.

4. Dispositions techniques

Le site internet de la Cocom (www.cocomtl.org) sera le moyen officiel d'information de la commission électorale aux membres de la communauté.

Chaque candidat devra faire parvenir à la commission électorale le nom de son observateur, 48 heures avant le jour du scrutin soit, le vendredi 26 mars 2010 à 12h00. Cette information peut être envoyée par courrier électronique : (cecocom@cocomtl.org) ou déposée en main propre auprès de la commission électorale. Tout courriel reçu après l'heure indiquée sera rejeté et ne sera pas considéré.

Les observateurs peuvent être des membres votant ou non, ils signent le procès verbal de chaque dépouillement auquel ils ont assistés.

Une page web sur le site de la CoCoM sera mise à la disposition de chaque candidat moyennant des frais de 50\$, payables au moment du dépôt de candidature. Ces frais seront remboursés si la candidature n'est pas retenue. Le contenu de la page doit être préparé et conçu par le candidat ou son équipe ; et sera remis à l'équipe de soutien technique de la commission électorale par courriel (format WORD ou PDF). Une fois le document approuvé et publié, des frais de 10\$ seront exigibles pour tout changement au contenu existant. Les frais de 25\$ seront exigibles pour toute page supplémentaire.

Les candidats élus verront leurs plans et leurs visions pour la communauté, gardés sur le site pendant toute la durée de leur mandat afin de servir de note de rappel.

Toute communication officielle des candidats avec la commission devra se faire par courriel envoyé de l'adresse enregistrée et indiquée dans le dossier de dépôt de candidature.

Tout courrier électronique envoyé à la commission électorale et mettant en CC ou Cci une tierce personne non en règle avec la CoCoM peut se voir simplement ignoré.

Les informations suivantes devront être incluses dans le dossier de candidature :

- Adresse complète ;
- Adresse de courriel de communication ;
- Frais de traitement de dossier ;
- Document décrivant le profil du candidat (pas un cv).

Les éléments suivants doivent être inclus dans le profil du candidat :

- Accomplissements professionnels ;
- Activités antérieures au sein de la communauté ;

Lettre d'intention : elle doit contenir les éléments suivants :

- Poste convoité ;
- Justification de sa candidature ;
- Brève description de sa vision pour la CoCoM ;

Preuve de résidence dans la grande région de Montréal ; les documents suivants peuvent servir de preuve de résidence :

- Une facture datant de moins de quarante jours ;
- Une lettre officielle d'une institution canadienne ;

Preuve de citoyenneté congolaise ; les documents authentiques suivants peuvent être acceptés comme preuve de citoyenneté congolaise :

- Passeport congolais (ancien ou en cours de validité) ;
- Acte de naissance ;
- Carte consulaire (fournie par l'ambassade du Congo à Ottawa) ;
- Lettre certifiée signée par au moins deux ressortissants congolais attestant votre citoyenneté ;

Preuve de résidence permanente ou de citoyenneté canadienne.

NOTES

- Seules les candidatures reçues dans le délai imparti seront retenues pour évaluation.
- En cas d'absence d'un candidat le jour du vote, la commission électorale rejettera sa candidature après constat d'absence et le notifiera lui ou son représentant ;
- Le jour même des élections, aucun dépôt de candidature ni motion visant à contourner les statuts ne seront tolérés.
- Le lieu et l'heure de l'assemblée électorale, du débat des candidats et de la remise et reprise vous seront communiqués ultérieurement.
- Pour toute information et dépôt des candidatures, veuillez contacter le secrétariat de la commission électorale par courriel : cecocom@cocomtl.org ou téléphoner aux 514-515-1491 ou 514-463-1732.
- Faire une large diffusion du présent communiqué aux congolaises et congolais de la région métropolitaine de Montréal en vue d'une forte action participative.

Fait à Montréal le 06 mars 2010.

Pour la commission électorale lu, approuvé et attesté par:

TSHIF Kabadyundi, Président



Lukaso Lotonga Freddy-David, Vice-Président



Laura Lotafe, Secrétaire



Patrick Mbeko, membre



Denis Kalombo, membre



Alba Baramoto, membre

Marie-Josée Mulumba, membre



Gabriel Kashindi, membre